

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

DELIBERATION

OBJET : Breuzent - vente de la parcelle CE 30

Rapporteur : Jo FORES
(Myriam ROBIC, intéressée, quitte la salle)

Le propriétaire de la ferme du Cosquéric a demandé à acquérir la parcelle CE 30 à Breuzent.

Cette parcelle d'une superficie de 1 030 m² est classée en zone Ab du PLU. Un blockhaus est édifié sur ce terrain.

Cette parcelle a été acquise en 1999 au prix de 10 212 Frs, majoré de 82 Frs (frais SBAFER) et 2 072,83 Frs (frais de notaire) soit un total de 12 366,83 Frs (1 885,33 €).

Les services fiscaux ont évalué le prix du terrain à 0,38 €/m², soit 391,40 €, car la parcelle est considérée comme difficilement exploitable du fait de la présence du blockhaus semi-enterré.

La ville avait acheté ce bien auprès de la SBAFER qui vendait plusieurs parcelles sur ce secteur. Seule la parcelle CE 30 a été acquise, afin d'éviter une occupation du blockhaus. Il est proposé au conseil municipal de vendre cet espace au prix initial d'acquisition majoré des frais de notaire et SBAFER payés par la ville, soit 1 885,33 €.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE la vente de la parcelle CE 30 au prix de 1 885,33 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,
Joseph FORES